



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE relative aux demandes d'autorisations de recherche de gîte géothermique au Dogger sur les communes de Malakoff, Montrouge, Bagneux, Châtillon, Vanves, Clamart, et Issy-les-Moulineaux ainsi que les XIV^{ème} et XV^{ème} arrondissements de Paris, et d'ouverture de travaux de forage sur la commune de Malakoff présentées par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC), dans le cadre du projet de réseau de chaleur « Malakoff-Montrouge ».

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2022 – 75 en date du 28 juin 2022, il sera procédé, **du vendredi 9 septembre 2022 à 9h au lundi 10 octobre 2022 à 17h inclus**, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs, à une enquête publique unique consécutive aux demandes d'autorisations de recherche de gîte géothermique au Dogger et d'ouverture de travaux de forage présentées par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC).

Le premier périmètre de recherche de gîte géothermique concerne les communes de Montrouge, Bagneux, Châtillon, Malakoff et Vanves dans le département des Hauts-de-Seine ainsi que les XIV^{ème} et XV^{ème} arrondissements de Paris.

Le second périmètre de recherche de gîte géothermique concerne les communes de Châtillon, Malakoff, Vanves, Clamart et Issy-les-Moulineaux dans le département des Hauts-de-Seine ainsi que le XIV^{ème} arrondissement de Paris.

Les travaux de forage ne concerneront que la commune de Malakoff.

Le dossier d'enquête contenant notamment l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis ainsi que l'étude d'impact sera mis à disposition du public, **du vendredi 9 septembre 2022 à 9h au lundi 10 octobre 2022 à 17h inclus**, aux jours et heures d'ouverture habituelle des mairies de Malakoff, Montrouge, Bagneux, Châtillon, Vanves, Clamart, et Issy-les-Moulineaux ainsi que des XIV^{ème} et XV^{ème} arrondissements de Paris.

Par décision du 21 avril 2022, monsieur le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné monsieur Adrien Boros, ingénieur architecte en retraite, comme commissaire-enquêteur.

Le siège de l'enquête publique unique est fixé en mairie de Malakoff à l'adresse susmentionnée. Le public pourra y envoyer ses observations et propositions par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur qui se tiendra par ailleurs à sa disposition avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner ses observations éventuelles et propositions, lors des 4 permanences qu'il assurera en mairie de Malakoff – direction des services techniques – 1 place du 11 novembre 1918, aux jours et horaires suivants :

- Vendredi 9 septembre 2022, de 9h à 12h ;
- Samedi 17 septembre 2022, de 9h à 12 ;
- Lundi 26 septembre 2022, de 16h à 19h ;

- Vendredi 7 octobre 2022, de 14h à 17h ;

Un registre d'enquête sera également tenu à la disposition du public à la mairie de Montrouge, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également porter ses observations et propositions à l'adresse suivante :

geothermie-malakoff-montrouge@enquetepublique.net

Dans les mêmes conditions de durée, les pièces du dossier ainsi que le registre dématérialisé sur lequel le public pourra porter ses observations et propositions éventuelles seront également mises à disposition du public sur le site dédié :

<http://geothermie-malakoff-montrouge.enquetepublique.net>

Ainsi que sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022-projets/MALAKOFF>

Et sur celui de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris :

<https://www.prefectures-region.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications>

Le dossier sera également consultable sur la plateforme dédiée du ministère de la transition écologique :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Ainsi que sur un poste informatique situé dans les locaux des mairies de Malakoff et de Montrouge.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées sur chacune des demandes dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions à la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis aux maires des communes de Malakoff, Montrouge, Bagneux, Châtillon, Vanves, Clamart, et Issy-les-Moulineaux ainsi que des XIVème et XVème arrondissements de Paris pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables au bureau de l'environnement de la préfecture des Hauts-de-Seine et seront en outre consultables sur les sites internet de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture des Hauts-de-Seine pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique unique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements concernés.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur les sites internet de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes de Malakoff, Montrouge, Bagneux, Châtillon, Vanves, Clamart, et Issy-les-Moulineaux ainsi que des XIVème et XVème arrondissements de Paris quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux.

Les demandes déposées donneront lieu à une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, prises par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au responsable du projet :

Monsieur Valentin Gubian
Ingénieur réseaux de chaleur et Géothermie
Sipperec
Tour Lyon Bercy 173-175 rue de Bercy
CS 10205
75 588 Paris Cedex 12
Tél. : 01 70 22 47 68